

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 30 MARS 2017**

**Délibération**  
n° 2017.03.208

**Bâtiment Le  
Corsaire : résiliation  
du bail commercial  
conclu avec La Poste  
- Protocole d'accord**

**LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

**Secrétaire de séance** : Véronique ARLOT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

**Excusé(s)** :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.03.208**

PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**BÂTIMENT LE CORSAIRE : RÉSILIATION DU BAIL COMMERCIAL CONCLU AVEC LA POSTE - PROTOCOLE D'ACCORD**

Par un bail commercial conclu le 18 février 1998, la communauté d'agglomération du GrandAngoulême a mis à disposition de La Poste un local dans le bâtiment dénommé « Corsaire » sis à Angoulême, rue Verrazzano, afin d'abriter le guichet annexe du bureau de Poste d'Angoulême Louvel.

Ce local est composé d'un guichet bureau, une salle d'attente du public, une salle de tri et un bureau, le tout pour une superficie totale de 65 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment « Corsaire », en raison de sa vétusté, doit être démolí prochainement et laisser place à des aménagements de résidentialisation du quartier.

Afin de préserver l'intérêt général, et avec l'accord de la Poste, il est proposé de résilier à l'amiable le bail commercial conclu, via un protocole d'accord.

Cette résiliation prendra effet au 1<sup>er</sup> mai prochain, étant toutefois précisé que la Poste s'engage à libérer les lieux entre le 17 et le 29 avril 2017, afin de ne pas retarder l'opération de démolition du bâtiment.

La Poste et GrandAngoulême ont acté dans le protocole que cette résiliation ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité, que ce soit au bénéfice de l'une ou l'autre des parties.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la résiliation amiable du bail commercial avec La Poste, aux conditions énoncées ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord de résiliation ci-joint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**05 avril 2017**

**Affiché le :**

**05 avril 2017**